COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2015

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes Jacqueline HUREAU, Claudine MALLET, Murièle MARCHAND, Murielle PHILIPPON, Maryse VAILLANT
Mm. Armand BEAUFORT, Michel CARLIER, Michel LAMBERT, Claude SAN MIGUEL.

Était excusé :

M. Aurélien GAUTHIER, (pouvoir à M. PELAMATTI)

Autres présents :

Mme BARBIER Florence, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h34.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2015 et des délibérations prises. Aucune demande de rectification. Approbation du compte rendu et signature du registre.

2/ Délibérations

a) Renouvellement d'adhésion certification PEFC :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle que cette adhésion, liée au plan de gestion de notre forêt communale, garantit la bonne gestion de notre patrimoine forestier. Elle permet de donner une plus-value aux bois issus de son exploitation lors de la vente faite par l'ONF. Elle est valable pour 5 années. Le montant total du renouvellement soit 61,33 € se décompose comme suit :

Adhésion : 20 €
Part variable : 0,65 €/ ha soit 32,81 ha x 0,65 € = 21,33 €
Cotisation quinquennale : 20 €

M. le Maire sollicite donc l'autorisation de procéder au renouvellement de cette adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016

b) Exploitation de la parcelle 5U des bois communaux :

Rapporteur : M. le Maire.

L'ONF (Office National des Forêts) sollicite l'autorisation de procéder à la préparation de l'exploitation de la parcelle 5U des bois communaux et à sa régénération par plantations après coupe rase. M. le Maire rappelle que cette opération est conforme au plan de gestion de la forêt. Il présente également les montants estimatifs de la vente des bois (12 923,40 €) et de la régénération de la parcelle par plantation (14 000€ répartis sur 2 voire 3 exercices).

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Afin de déterminer s'il est pertinent de mettre cette parcelle en affouage, M. Beaufort propose d'effectuer une visite de la dite parcelle en compagnie de M. Novicki chargé par l'ONF de suivre notre forêt. En fonction de cette visite et des conseils du représentant de l'ONF, choix sera fait entre affouage ou vente complète des bois exploités (arbres, houppiers et taillis). Le Conseil Municipal donne autorisation à M. le Maire de choisir la solution la mieux adaptée. M. le Maire informera l'assemblée délibérante de la décision prise lors du prochain conseil.

c) Demande d'occupation du domaine public :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire présente la demande d'occupation du domaine public faite par le CIVC (Comité Interprofessionnel des Vin de Champagne) pour l'implantation d'une station météorologique dans le coteau à côté de l'ancien réservoir d'eau. Cette station météo permet à l'ensemble de la profession viticole de suivre heure par heure l'évolution des conditions atmosphériques au dessus de notre commune. Les informations, collectées et enregistrées sur les serveurs du CIVC, sont consultables via internet avec un abonnement et un code d'accès.

M. le Maire est favorable à cette autorisation mais sollicitera, en « échange », la possibilité pour la Mairie d'avoir accès à ces informations météo.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec le CIVC en incluant la clause de consultation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Renouvellement d'adhésion au service de prévention et santé :

Rapporteur : M. Carlier.

La commune est adhérente au service de prévention et santé mis en place par le CDG 02 (Centre De Gestion des personnels territoriaux du département de l'Aisne) depuis de nombreuses années. C'est l'équivalent de la médecine du travail du secteur privé (visite médicale, médecin conseil, etc.). L'adhésion à ce service est aujourd'hui à échéance et il convient de la renouveler.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation de signer le renouvellement de l'adhésion au service de prévention et santé mis en place par le CDG 02 (Centre De Gestion des personnels territoriaux du département de l'Aisne).

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) Annulation de la délibération « clôture » :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle qu'il a été instauré par voie de délibération en date du 09 mars 2011 , l'obligation de faire une déclaration préalable de travaux avant l'édification d'une clôture. A l'usage, il apparaît que la procédure est peu utilisée, qu'elle est lourde administrativement, tant pour les demandeurs que pour la Mairie, qu'elle n'est pas toujours respectée (souvent par ignorance), que nous n'avons jamais de réponse de la part de la DDT (Direction Départementale des Territoires), service en voie de disparition (01/01/2017), ce qui revient de fait à une acceptation systématique de la demande.

L'ensemble de ces constatations démontre l'inutilité d'une telle délibération et M. le Maire demande au Conseil Municipal son annulation. Néanmoins, les règles d'édification générales prévues dans le code de l'urbanisme seront rappelées à l'ensemble de la population.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) Transmission des données à l'INSEE :

Rapporteur : M. le Maire, Mme Barbier.

Les services de l'INSEE demande que désormais les données concernant l'État Civil et / ou les avis électoraux (mise à jour des listes électorales) puissent être transmises par voie électronique. L'INSEE sollicite donc une délibération l'autorisant à effectuer ces transmissions par voie électronique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) Rapport d'activités 2014 de l'USESA :

Rapporteur : Mme Philippon.

Mme Philippon fait une présentation des chiffres les plus significatifs contenu dans ce rapport 2014 de l'USESA. Elle rappelle que ce rapport est consultable par tous en Mairie. Si ce rapport a

déjà été adopté en réunion plénière par les délégués des communes adhérentes, il est nécessaire de confirmer notre approbation par délibération au niveau communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Mme Philippon rappelle également que l'USESA lance un appel à candidature pour la commission des usagers. L'USESA a également participé au COFOSA et lance une action pédagogique auprès des usagers sur le thème « Apprenez à protéger votre eau ».

h) Groupement de commandes USESA poteaux incendie :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle que la commune a signé une convention en 2011 avec l'USESA pour la maintenance des 10 poteaux incendie présents à Gland. Cette convention est aujourd'hui à échéance et il convient de la reconduire pour un montant de 829,50 €

M. le Maire sollicite donc l'autorisation de signer le renouvellement de la convention de groupement de commandes pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie avec l'USESA.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016

i) Rapport d'activités 2014 de l'USEDA :

Rapporteur : Mme Vaillant.

Mme Vaillant fait une présentation des données sur l'état de notre parc de luminaires (nombre type, changement de lampes et réparations effectuées, etc.) contenus dans ce rapport 2014 sur la maintenance de l'éclairage public de l'USEDA. Elle rappelle que ce rapport est consultable par tous en Mairie. Si ce rapport a déjà été adopté en réunion plénière par les délégués des communes adhérentes, il est nécessaire de confirmer notre approbation par délibération au niveau communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

j) Avis pour demande d'aménagement :

Rapporteur : M. le Maire.

Le propriétaire du n° 13 de la Fraîche Fontaine demande l'autorisation de procéder à l'aménagement de son trottoir (enrobé ou gravillonnage,) trottoir faisant partie du domaine public. M. le Maire est favorable à la demande mais rappellera que sous ce trottoir passent un certain nombre de réseaux. En cas d'intervention, la remise en état incombera à l'entreprise chargée des travaux et non à la commune, conformément aux usages en vigueur.

Un avis favorable est donné à cette demande par l'ensemble des présents ou représentés.

k) Avis pour demande d'enlèvement de panneau d'affichage :

Rapporteur : M. le Maire.

Le propriétaire du 15 rue de la Fraîche Fontaine va procéder à la réfection de sa clôture et demande l'enlèvement du panneau d'affichage libre situé devant cette clôture. M. le Maire est favorable à la demande d'autant que la commune est largement pourvue en panneaux d'affichage libre.

Un avis favorable est donné à cette demande par l'ensemble des présents ou représentés.

l) Motion CNFPT :

Rapporteur : M. Carlier.

La loi de finances 2016 prévoit la réduction des cotisations versées par les communes au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique) à 0,8% de la masse salariale au lieu de 1% antérieurement. Le CNFPT est l'organisme public chargé de toutes les formations à destination des employés de la fonction publique territoriale. La diminution du montant des cotisations entrainerait une diminution importante de l'offre de formation voire une mise en péril de son existence, obligeant les communes

à recourir aux services d'organismes privés souvent très onéreux. La formation est un droit pour tous les employés de la fonction publique que nous devons préserver impérativement. C'est pourquoi M. Carlier, adjoint chargé du personnel invite le Conseil Municipal à prendre une délibération approuvant cette motion.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

m) Motion SNCF :

Rapporteur : M. Carlier.

L'association des usagers des transports ferroviaires de la région de Château-Thierry se rendant quotidiennement vers la région parisienne pour leur travail nous demande notre soutien en votant la motion dénonçant les dysfonctionnements récurrents (retards répétitifs, annulations de trains, pannes multiples, etc.) des services « TER Vallée de la Marne » et demandant une amélioration de ces services. C'est actuellement plus de 3000 personnes qui sont concernées chaque jour par ces désagréments. C'est pourquoi M. Carlier invite le Conseil Municipal à prendre une délibération approuvant cette motion.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

1. *Cérémonies :*

Rapporteur : M. le Maire.

La diminution des dotations aux collectivités territoriales avec les conséquences budgétaires qu'elles entraînent amène M. le Maire à poser la question des éventuelles économies à envisager pour le budget primitif 2016. A quelques semaines des cérémonies du 11 novembre, doit-on supprimer les vins d'honneur qui suivent les cérémonies officielles (vœux, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre), les animations et le feu d'artifice du 14 juillet, l'arbre de noël des enfants, le repas du CCAS (budget annexe), les décorations de Noël. A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'ensemble de ces moments où la population peut se rassembler, se rencontrer et échanger au moment où le vivre ensemble est très souvent mis à mal. C'est aussi l'occasion d'apporter de la joie et des sourires dans des moments difficiles. Les dépenses engagées, même si elles ne sont pas négligeables, ne représentent qu'une très petite partie du budget communal. L'ensemble de ces moments seront donc maintenus en 2016 et les crédits prévus au budget 2016.

2. *Salon des Maires :*

Rapporteur : M. le Maire, Mme Barbier.

Il se déroulera les 17, 18 et 19 novembre 2015 à Paris porte de Versailles. Les inscriptions sont à faire rapidement pour la/le/les congressistes. Ceux qui souhaitent s'y rendre en simple visiteur peuvent imprimer leur badge gratuitement sur www.amf.fr .

3. *Organisation des élections régionales :*

Rapporteur : M. le Maire

Répartition des permanences au bureau de vote pour les 6 et 13 décembre 2015.
Organisation des opérations de dépouillement.

4. *Gestion du cimetière :*

Rapporteur : M. le Maire.

La commission cimetière se réunit régulièrement pour finaliser le règlement du cimetière en chantier depuis un certain temps. Par ailleurs, une mise à jour du plan du cimetière est également en chantier. L'inventaire des tombes réputées en état d'abandon est fait. 40 tombes sont concernées. Avant de lancer la procédure de reprise des concessions, les entreprises funéraires sont en cours de consultation pour évaluer le coût des réductions de corps que cela entrainera. La commission cimetière réfléchit également à l'actualisation du tarif des concessions dans le vieux et le nouveau cimetière, celles du columbarium et des caves-urnes dont la demande semble se développer. La prochaine réunion de la commission est prévue le 20 novembre 2015 en Mairie.

5. *Illuminations de Noël :*

Les illuminations de Noël seront installées mi décembre et arrêtées après les vœux du Maire prévus le 10 janvier. Il sera fait appel aux bénévoles pour leur mise en place.

6. *Vœux du Maire :*

Ils auront lieu le 10 janvier 2016 au Foyer Rural Marcel HUSSON. La galette des rois suivra la cérémonie.

7. *Foyer Rural Marcel HUSSON* :
Rapporteur : M. le Maire.

Nous n'avons toujours pas de précision sur la date des travaux ce qui nous soucie pour les demandes de location en cette fin d'année.

Une révision des tarifs de location, inchangés depuis 2010, est mise à l'étude pour tenir compte des augmentations de charges (eau, assainissement, gaz, électricité, ordures ménagères). Par ailleurs il a été constaté un manque flagrant de respect des consignes de tri sélectif. A plusieurs reprises, nos employé communaux ou des élus ont du retrier les poubelles pour éviter des refus de collecte. Il est envisagé de mettre une caution « poubelle » pour inciter à plus de civisme. Cela se fait dans d'autres communes confrontées au même problème.

Ces modifications devront faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

8. *Loi NOTRe:*
Rapporteur : M. le Maire, M. Carlier.

Les deux rapporteurs ont suivi une formation des élus sur le sujet. Une présentation résumée de son contenu et de ses finalités est faite aux membres du Conseil Municipal. Le calendrier de mise en œuvre est communiqué à tous car nous aurons à prendre des délibérations dans les semaines à venir, délibérations qui entraîneront de nombreux changements dans la gestion du territoire.

La fusion des diverses communautés de communes du sud de l'Aisne en est la première conséquence. Nous aurons à nous prononcer par délibération sur les propositions de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et du préfet avant le 15 décembre 2015. C'est pourquoi chaque conseiller sera destinataire du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal).

Chacune et chacun est invité à le lire en détail afin de pouvoir donner un avis circonstancié lors du prochain Conseil.

9. *Réfection de la RD 3 :*
Rapporteur : M. le Maire.
Ces travaux ont été réalisés par le conseil départemental suite aux plaintes répétées des riverains. La commune l'a appris par hasard fin juillet lorsqu'une personne de la voirie départementale est venue faire des prélèvements d'enrobé devant la Mairie. Quand à la date de réalisation et la longueur de la réfection de chaussée, c'est une demande d'arrêté de circulation qui nous l'appris. Nous regrettons fortement que ce soit le hasard qui ait servi de moyen de communication…

4/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour octobre, novembre et décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.